

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 19 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
L'ettrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Documents Officiels.

Les membres du Gouvernement de la défense nationale, délégués pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs.

Considérant que les conseils de révision de la garde nationale mobilisée ont terminé leurs opérations; qu'il y a lieu en conséquence de procéder à la formation des corps;

Vu la loi du 13 juin 1851;

Vu le décret du 6 octobre suivant,

Décrètent :

Art. 1<sup>er</sup>. — Dès la publication du présent décret, le maire de chaque commune, assisté de deux conseillers municipaux désignés par lui, procédera à la division des gardes nationales mobilisées par compagnies.

Art. 2. — La force des compagnies est de 100 à 250 hommes.

Lorsqu'une commune ne fournira pas cet effectif, il lui sera adjoint une ou plusieurs communes limitrophes, appartenant au même canton, jusqu'au complément de l'effectif réglementaire.

Art. 3. — Il y aura un bataillon par canton, formé de 4 compagnies au moins et de 10 au plus.

S'il y avait plus de 10 compagnies, on formerait 2 ou plusieurs bataillons.

Art. 4. — La réunion des bataillons cantonnaux dans le même arrondissement, formera une légion commandée par un lieutenant-colonel ou un colonel.

La réunion des légions d'arrondissement formera une brigade qui prendra le nom du département, et sera placée sous les ordres d'un commandant supérieur.

Les cadres des différents corps seront fixés conformément au décret du 6 octobre 1851.

## ÉLECTIONS. — NOMINATIONS.

Art. 5. — Le commandant supérieur, les colonels et les lieutenants-colonels sont nommés par le Ministre de l'Intérieur.

Les autres grades seront donnés à l'élection, conformément à la loi du 13 juin 1851, sauf les exceptions prévues aux articles 52, 53 et 56.

Art. 6. — Dans les deux jours qui suivront la formation des compagnies, il sera procédé à l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux, sous la présidence du maire, assisté de deux conseillers municipaux désignés par lui.

L'élection aura lieu conformément à la section V de la loi du 13 juin 1851.

## UNIFORME.

Art. 7. — L'uniforme sera réglé dans chaque département par un arrêté du préfet.

La vareuse et le képi sont obligatoires. La vareuse portera le collet et les pattes rouges. Le nom du département ou, au moins, ses initiales figureront sur le képi.

## RASSEMBLEMENT. — EXERCICES.

Conformément au décret du 29 septembre dernier, les gardes nationales sédentaires et les pompiers devront céder leurs armes aux compagnies mobilisées.

Art. 9. — La distribution des fusils disponibles aura lieu immédiatement dans chaque commune par les soins des préfets. Au besoin il y sera joint des fusils de chasse.

Jusqu'à ce que le nombre des fusils soit égal à celui des gardes nationaux mobilisés, les hommes les plus jeunes de chaque compagnie seront les premiers armés.

Art. 10. — Les exercices se feront par commune; ils auront une durée minimum de deux heures par jour. Le dimanche, les compagnies se réuniront soit au chef-lieu de canton, soit dans toute autre commune désignée par le chef de bataillon. Si les circonstances l'exigeaient, le canton pourrait être divisé en circonscriptions pour les exercices.

Le chef de légion ou le commandant supérieur prescrira, s'il y a lieu, la réunion des corps sur un point quelconque de l'arrondissement ou du département.

Autant que possible, il sera adjoint à chaque compagnie des instructeurs pris parmi les anciens militaires ou militaires provisoirement détachés de leur corps.

Art. 11. — Les gardes mobilisés en marche seront mis à la disposition du Ministre de la Guerre, et soumis à la même discipline que l'armée.

Art. 12. — Il sera pourvu par un décret ultérieur au règlement des questions de solde, d'équipement, d'habillement, d'armement et d'entretien.

Art. 13. — Les départements de l'Intérieur et de la Guerre sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois.

Tours, le 11 octobre 1870.

L. GAMBETTA, AD. CRÉMIEUX, AL. GLAIS-BIZOIN, Amiral FOURICHON.

Le Gouvernement de la défense nationale

Décrète :

Les lois qui règlent les nominations et l'avancement dans l'armée sont suspendues pendant la durée de la guerre. En conséquence, des avancements extraordinaires pourront être accordés à raison des services rendus ou des capacités.

Des grades militaires pourront être conférés à des personnes n'appartenant pas à l'armée. Toutefois ces grades ne resteront pas acquis après la guerre, s'ils n'ont pas été justifiés par quelque action d'éclat ou par d'importants services constatés par le Gouvernement de la République.

La délégation du Gouvernement de la défense nationale

## Décrète :

Dans chacune des localités où il existe des ateliers affectés par le Ministère de la guerre et par la commission d'armement à la fabrication et confection d'armes, de munitions et de matériel de guerre, les ouvriers et employés de ces ateliers, qu'ils appartiennent au contingent de l'armée, à la garde nationale mobile, ou à la garde nationale sédentaire, seront formés en compagnies ou bataillons spéciaux et exercés au maniement des armés à des heures uniques, choisies de manière à ne pas entraver la marche du travail.

La liste des ouvriers et employés entrant dans la composition de ces bataillons ou compagnies sera dressée, dans chaque localité : par l'autorité militaire, en ce qui concerne les hommes appartenant à l'armée et à la garde nationale mobile; par l'autorité civile, pour les gardes nationaux sédentaires, sur la présentation des chefs d'établissement.

Tout ouvrier ou employé qui cesse son travail, reprend dans l'armée, la garde mobile ou la garde nationale, la place qu'il y occupait.

La délégation du Gouvernement de la défense nationale

## Décrète :

L'administration des lignes télégraphiques et l'administration des postes sont placées sous une direction unique.

M. Steenackers (François-Frédéric), directeur général des lignes télégraphiques, est nommé directeur-général des télégraphes et des postes.

Le Membre du Gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre,

## Décrète :

La garde civique de Marseille est dissoute. La garde nationale sédentaire est chargée du service de la ville.

Les journaux de Tours publient le document suivant communiqué par le gouvernement :

« Plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement songeait à demander ses services au comte de Palikao, et même à lui offrir le commandement de l'armée de la Loire.

» Il n'y a absolument rien de fondé dans ces rumeurs, dont l'invraisemblance flagrante devrait suffire à en faire justice. »

## Chronique Politique.

On écrit de Tours, le 12 octobre :

M. Gambetta a reçu M. le colonel Tourette, auteur d'une brochure dont les journaux se sont beaucoup occupés ces jours derniers. M. Tourette est colonel du génie en service au ministère de la guerre. Il prétend que nous

avons encore 1,800,000 hommes à mettre sous les armes, et la brochure contient tout un plan d'organisation, plan de campagne (guerre défensive, siège par la province assiégant Paris).

Est-ce le résultat de cette conférence? le gouvernement a ordonné qu'il fût dressé un état circonstancié de toutes nos forces disponibles, avec indication de l'état de l'armement, de l'équipement et le degré d'instruction de chaque corps.

On s'est aussi préoccupé beaucoup de faire le vide autour des Prussiens. — Il n'est pas facile de ravitailler une armée aussi considérable, surtout à de si grandes distances, avec des routes gênées ou coupées par des forteresses qui tiennent encore et peuvent tenir longtemps. — Bitch n'est pas pris. — Phalsbourg, Thionville, quoique cernés, sont loin de capituler. — Metz n'est pas même attaqué. — C'est un blocus et non pas un siège; voire même il paraît que ce blocus coûte très-cher aux Prussiens, les sorties de Bazaine leur tuent beaucoup de monde; les maladies, la dysenterie et le typhus font de grands ravages.

Le Constitutionnel publie les considérations suivantes, auxquelles nous nous associons :

« Il serait temps, croyons-nous, que les autorités de Tours prissent sur elles de donner à la ville, le soir, une physionomie plus en rapport avec les douloureux événements qui s'accomplissent. Alors qu'à Paris les salles de spectacles sont fermées et que les lieux de plaisir sont déserts; alors que partout règnent le deuil et la grave préoccupation du combat, Tours conserve un air de gaieté bruyante qui étonne et attriste l'étranger. Les rues retentissent de chants qui n'ont pas tous un caractère guerrier; les guinguettes sont aussi tapageuses qu'en temps de paix.

» Ce qui est encore plus affligeant, c'est de voir la vogue des cafés-concerts. Il y en a deux qui regorgent de monde; là on s'ébahit à la vue de demoiselles maquillées qui chantent et qui dansent; on y fait un joli commerce de bouquets et l'on y applaudit des pitres ambulants qui mêlent ignominieusement la politique aux obscénités. Nos soldats, nos gardes mobiles et nos francs-tireurs hantent ces beautés et cette musique; ils auraient mieux à faire, à la veille du combat, que d'aller participer aux gros rires de ces lieux malsains.

» Le moment serait propice pour fermer ces sortes d'établissements plus déplacés encore à Tours qu'ils ne le seraient ailleurs. Nous sommes ici trop près de la bataille; ces chants et ces lazis ont quelque chose de sinistre. Nous abjurons le maire de la ville de les faire cesser et de rappeler aux dilettanti tourangeaux la tenue qui convient à une population sensible aux maux de la patrie. »

L'occupation d'Orléans ne pouvait manquer de remettre en circulation les bruits relatifs à un prochain déplacement du siège de la délégation gouvernementale.

Dès mercredi matin, on assurait que la décision était prise de se transporter à Bordeaux.

Plus tard, d'autres conjectures se sont produites : on a parlé de Toulouse et même de Marseille.

Dans la soirée, la fièvre des conjectures s'est un peu calmée, et l'on a compris que les membres du Gouvernement ne pouvaient songer encore à aucune des résolutions qu'on leur prêtait.

La présence de l'ennemi à Orléans ne constitue en effet, pour la ville de Tours, qu'un danger très-hypothétique et en tout cas assez éloigné pour que l'on prenne le temps de réfléchir et de voir venir.

L'annonce d'un succès important obtenu sous les murs de Paris est venu contrebalancer l'impression produite par l'occupation d'Orléans.

La forme officielle donnée à cette bonne nouvelle ne permet pas d'en révoquer l'authenticité en doute. Cependant l'opinion publique, mise en défiance par tant de déceptions, se tient sur la réserve et attend des détails plus précis pour déterminer la valeur que peut avoir, au point de vue de l'état des choses autour de Paris, le fait militaire du 7 octobre.

#### LA SITUATION MILITAIRE.

L'armée prussienne qui campe sous les murs de Paris continue à rester dans une apparente inaction. Si l'on s'en rapporte aux nouvelles qui viennent de l'étranger et que confirment d'ailleurs les renseignements que l'on peut recueillir aux environs de Paris, les forces prussiennes qui prennent part pour le moment aux opérations du siège s'élèvent à environ 300,000 hommes divisés en deux armées. L'une, sous les ordres du prince royal de Prusse, forte d'à peu près 180,000 hommes, a pris position devant le front sud de l'enceinte de Paris; le quartier-général est à Versailles; la première opération de cette armée a été d'occuper les hauteurs de Clamart, Meudon, Montretout, Sèvres, d'où l'on domine Paris. Dans les dernières semaines, la défense avait commencé des travaux pour couvrir ces divers points, que les ingénieurs qui ont exécuté les fortifications, il y a vingt ans, ont négligés à cause du peu de portée qu'avait alors l'artillerie. Le temps a manqué pour donner assez de solidité aux ouvrages que l'on cherchait à improviser. L'ennemi a réussi à s'établir sur les hauteurs et il travaille en ce moment à y installer les batteries qui serviront pour le bombardement. L'aile droite de l'armée du prince de Prusse est à Choisy, d'où elle envoie des détachements fourrager de l'autre côté de la Seine; l'aile gauche s'étend de Versailles à Saint-Germain et fait de là des excursions jusque dans le voisinage de la Loire.

Quant à l'autre armée, placée sous le commandement du prince royal de Saxe, et qui s'élève à 100 ou 120,000 hommes, elle se tient à une certaine distance du front nord-est. Jusqu'à nouvel ordre, cette armée ne semble pas devoir commencer des travaux sérieux d'attaque, et paraît, au contraire, se borner à investir de ce côté la capitale. Cet investissement, que beaucoup de personnes, d'après les pratiques de l'ancienne guerre, jugeaient impossible, est aujourd'hui complet; les divers corps de l'armée allemande l'ont effectué en se plaçant à tous les points stratégiques, et en se reliant ensemble par les rondes qu'exécute leur cavalerie. Il est rendu aussi étroit que possible par les courses offensives que leurs nombreux détachements exécutent à de grandes distances, dans toutes les directions.

Deux de ces détachements opèrent même en ce moment de manière à faire croire que les Prussiens n'ont nullement l'intention d'attendre sous les murs de Paris l'arrivée des trou-

pes qui doivent venir au secours de la capitale. On sait que des forces considérables se dirigent sur la Normandie par deux routes : par Mantes et Vernon d'une part, de l'autre par Beauvais et Gournay. En même temps, un autre corps, appartenant à ce qu'on a appelé l'armée du prince Albert, a pris le chemin d'Orléans, sans doute dans le but de passer la Loire, et d'aller attaquer l'armée qui se réunit à Bourges. Ce corps compte au moins 45,000 hommes; c'est pour lui barrer le passage que le général Reyau est allé prendre position près d'Artenay. Après quelques combats d'avant-poste, une rencontre a eu lieu lundi, sur les neufheures du matin, entre les deux corps; le résultat a encore été contraire à nos armes; le général Reyau, repoussé après une résistance qui s'est prolongée jusqu'à deux heures et demie de l'après-midi, s'est retiré dans la forêt d'Orléans où il n'a même pu se maintenir.

L'expédition de Normandie est destinée, suivant toute apparence, à fournir des vivres à la grande armée qui assiège Paris et aussi à paralyser la défense nationale en la divisant.

Quant aux opérations même du siège, autant qu'on en peut juger par les mouvements de l'ennemi et les correspondances des journaux allemands, tout porte à croire que l'attaque des Prussiens sera dirigée contre le front sud. L'état-major allemand est persuadé, à tort ou à raison, que la partie couverte par les forts d'Issy, de Vanves, de Montrouge, de Bicêtre et d'Ivry est le point le plus faible de la défense, parce que les trois premiers forts sont dominés à 500 mètres d'élévation par le plateau de Clamart et de Châtillon. C'est dans ce but, comme nous le disons plus haut, qu'ils se sont hâtés d'occuper ce plateau et de s'emparer des ouvrages commencés près du moulin de la Tour.

De ces hauteurs, où ils travaillent avec ardeur à établir les grandes batteries, leur plan est évidemment de diriger un feu terrible contre les forts d'Issy, Vanves et Montrouge. La prise d'un de ces forts aurait pour l'ennemi les plus importants résultats : elle leur permettrait de donner au bombardement de Paris des proportions terribles et, dans le cas où le bombardement n'amènerait pas la capitulation, d'attaquer avec des chances sérieuses de succès la partie sud-ouest de l'enceinte, qui est très-faible, suivant eux, et que couvre en ce moment le fort d'Issy.

Mais ils n'attendent pas que ces forts soient en leur pouvoir pour lancer des bombes dans la place. D'après les dernières nouvelles qui nous parviennent, le commencement du bombardement est imminent; l'armée prussienne s'occupe avec une extrême activité, sous la direction du général d'artillerie de Hindersin et du général du génie de Kleist, d'achever l'établissement des grandes batteries; aussitôt que ces travaux seront terminés, l'attaque commencera contre les forts et contre la ville.

Pendant ce temps, d'autres opérations s'exécutent sur d'autres parties du territoire; Soissons est assiégé afin d'assurer les libres communications de l'ennemi avec l'Allemagne. Le blocus de Metz se poursuit sans que la situation se soit encore modifiée. Enfin un corps d'armée sur la force duquel on n'est pas renseigné d'une manière exacte a franchi les Vosges malgré la résistance du général Cambriels, et semble se diriger sur la Franche-Comté et la Bourgogne. Tel est pour le moment le résumé de la situation militaire.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Blois, 12 octobre, 3 h. soir.

Pas de nouvelles officielles du général Lamotte-Rouge. On dit que le général s'est replié avec ses troupes sur la rive gauche.

Les Prussiens occupent Orléans, et leurs éclaireurs ont paru du côté de Meung; 50 cavaliers sont entrés dans cette ville ce matin.

De Bonneval, 4 h. 45.

Soixante cavaliers sont entrés à Anneau et ont emmené le maire prisonnier, repartant pour Ablis.

Montereau, 12 octobre.

Deux cents cavaliers ennemis viennent d'arriver à Provins.

Bellegarde, 12 oct., 2 h. 50 soir.

Une reconnaissance rapporte qu'hier soir on s'est battu dans le bois de Neuville. Aujourd'hui tout est tranquille de ce côté.

Bellegarde, 12 oct., 4 h. soir.

Orléans occupé par ennemi depuis hier 6 heures. Nos troupes laissant un canon se sont repliées rive gauche de la Loire devant le soutien de l'artillerie prussienne. Pièces de 24, bombes lancées sur la ville, notamment place du Martroy. Elles ont incendié maisons rue du Faubourg-Bannier. 4 personnes en auraient été tuées. On dit que le maire et évêque sont allés en parlementaires demander cessation du bombardement. Gare des Aubrais incendiée. (Sous toutes réserves.)

Beaugency, 5 heures.

Des uhlans sont toujours à Meung. 20 ont déjeuné à l'hôtel de France. 1,500 cavaliers font des réquisitions à Saint-Ay.

Pithiviers, 12 oct., 2 h. 20 soir.

Pas de nouvelles exactes sur le résultat de la bataille d'Artenay. Il paraît cependant que l'ennemi a fait des pertes sérieuses. Pendant l'action, les Prussiens ont capturé une voiture de blessés français. Depuis le départ des troupes françaises de Pithiviers, deux détachements de cavalerie prussienne sont entrés dans la ville, et en sont repartis après avoir insulté et menacé de mort des personnes honorables et haut placées, entre autres le maire faisant fonctions de sous-préfet.

Jouy, 12 octobre, 4 h. soir.

Engagement prévu n'a pas eu lieu. Cavaliers prussiens apparaissent continuellement aux environs de Maintenon et particulièrement du côté de Yermenonville. Communes aux alentours de Jouy tranquilles.

Bonneval, 12 oct., 10 h. 40 soir.

Eclaireurs disent que des cavaliers prussiens sont à Villablain se dirigeant sur Chateaudun. Troupes et gardes nationaux de Chateaudun sous les armes. Le matériel du chemin de fer se replie sur Vendôme.

La Ferté-St-Aubin, 12 octobre.

Général commandant le 15<sup>e</sup> corps d'armée à guerre, Tours.

Hier, l'ennemi a continué à marcher sur Orléans. Nos troupes, qui étaient sur la route de Paris et qui avaient pris part, la veille, au combat d'Artenay, n'ont pas tenu. Une brigade de la 3<sup>e</sup> division, qui était à Saran-les-Ormes et Rugre, constamment débordée par un ennemi plus nombreux et plus fort en artillerie, s'est repliée sur Orléans en disputant le terrain pied à pied.

J'ai dû, pour arrêter la marche de l'ennemi sur la route de Paris, porter moi-même en avant trois bataillons de réserve, arrivés de la 2<sup>e</sup> division. Pendant trois heures l'ennemi a été maintenu, mais il nous a culbutés et débordés de ses obus.

Après un combat très-vif et très-honorable pour notre armée, j'ai pris le parti d'évacuer Orléans et de me retirer sur la rive gauche de la Loire. Notre retraite n'a pas été inquiétée par l'ennemi et s'est faite avec calme et bon ordre.

Remiremont, 12 octobre, 12 h. soir.

Nos avant-postes ont été hier soir, en avant de Bruyères, engagés avec des forces considérables, environ 15,000 hommes et beaucoup d'artillerie, venant de Saint-Dié; l'avantage nous est resté.

D'autres avant-gardes ennemies sont signalées dans diverses directions, marchant sur Epinal par Rambervilliers et ont poussé des reconnaissances sur la droite et sur la gauche de nos positions.

Lille, 12 octobre, 11 h. 45 matin.

Reviens de Saint-Quentin, effet produit par la résistance de cette ville est immense.

Cérémonie imposante pour l'enterrement

des gardes nationaux tués, plus de 50,000 spectateurs.

Une dépêche de Saint-Quentin annonce que les Prussiens voudraient prendre leur revanche de l'échec qu'ils ont subi devant cette ville. On est bien décidé à les attendre de nouveau de pied ferme.

Evreux, 12 oct., 12 h. 22 matin.

Vernon annonce qu'un courrier arrivant ce soir de Gisors, signale la présence en cette ville de 3,000 Prussiens avec de l'artillerie, et commandés par un prince Albert. Ils attendent de nouvelles troupes qui doivent arriver successivement et annoncent l'intention de réquisitionner le Vexin et la vallée d'Epte, pour se porter ensuite sur Rouen, en passant par les Andelys.

Belfort, 11 octobre, 2 h. soir.

L'ennemi vient de rentrer à Mulhouse avec 1,500 hommes et 95 pièces de canon.

Colmar, le 12 octobre, 7 h. soir.

Rien d'important depuis deux jours autour de Neufbrisach. Mes renseignements s'accordent à estimer à 8,000 hommes environ le nombre des assiégeants. L'investissement est complet, rigoureux. Deux petits corps ennemis de 3,000 hommes chacun, avec quelques pièces de canon, parcourent le département au nord et au sud de Colmar et rançonnent impitoyablement nos communes.

Bruxelles, 11 octobre.

(Dépêche prussienne).

Une dépêche de Berlin annonce que des mesures énergiques ont été prises contre Thionville. Les troupes d'investissement ont été renforcées. Les pièces d'artillerie de siège devenues disponibles depuis la prise de Strasbourg, y ont été envoyées.

On écrit de Mulhouse, le 8 octobre, au *Mémorial de la Loire* :

« Les Prussiens ont arrêté, hier, en ville, M. Roman, maître de l'un des plus importants hôtels de Mulhouse, sous prétexte qu'il avait entretenu des intelligences avec M. Engelhart, maire de Strasbourg, et M. Valentin, préfet du Bas-Rhin.

» Schelestadt a évacué ses armes sur Neuf-Brisach et Belfort.

» On annonce que l'artillerie ennemie passe le Rhin.

» Cette nouvelle armée d'invasion prend le nom « d'armée de Lyon, » et se dirigerait sur cette ville par Montbéliard et Gray.

» En traversant la Harde, les Prussiens ont été attaqués par les francs-tireurs de l'Isère, qui leur auraient tué cent hommes et trois officiers.

» Huit des franc-tireurs auraient été pris et deux fusillés. »

#### MORT DU PRINCE FRÉDÉRIC-CHARLES.

Le Français se croit en mesure de donner d'importantes nouvelles de Metz, et les détails précis dans lesquels entrent les informations qui lui sont communiquées, sont un témoignage même de leur exactitude. Ils lui viennent d'ailleurs d'un officier français, blessé à Saint-Privat, fait prisonnier par l'ennemi, et parvenu à s'échapper. Cet officier, soigné à Briey, dans la maison du docteur de Croizier, a été témoin des faits qu'il raconte, et son récit nous paraît mériter toute confiance.

L'officier français vit un jour un mouvement extraordinaire dans le camp; c'étaient toutes les troupes qui prenaient les armes « pour un grand enterrement. » Leur attitude était à la fois solennelle et douloureuse. L'officier français fit prendre des informations par les paysans de Briey, et tous lui dirent, « après avoir interrogé les soldats prussiens, qu'il s'agissait de l'enterrement du prince Frédéric-Charles.

Il est remarquable qu'aujourd'hui même les dépêches annoncent que le prince a été atteint du typhus. N'est-ce pas à cette maladie qu'il aurait succombé ?

Quoi qu'il en soit, le fait d'un grand enter-

rement, pour lequel on a fait prendre les armes à tout le camp prussien, subsiste. *Je l'ai vu*, dit l'officier qui en a été le témoin; et les renseignements pris auprès des soldats par les paysans complètent le récit en révélant la haute qualité du défunt.

L'état-major ennemi, très-vigilant en toutes choses, très-ombrageux et s'appliquant à cacher tout ce qui pourrait compromettre le succès ou affaiblir le prestige des armes prussiennes, eut la crainte que le prisonnier français ne parvint à s'évader et à divulguer ce qu'il avait vu. En conséquence, une sentinelle fut placée le jour même à sa porte.

Cet acte de défiance blessa l'officier. — Je suis prisonnier sur parole, dit-il avec fierté; j'ai engagé mon honneur; c'est là une garantie qui doit vous suffire.

Malgré cette protestation, la sentinelle fut maintenue. Alors le prisonnier déclara nettement qu'il retirait sa parole et se considérait comme dégagé de toute obligation morale. — On lui offrit de retirer la sentinelle en échange d'une déclaration écrite portant qu'il ne s'évaderait pas. Il s'y refusa avec énergie. « Non-seulement, dit-il, je ne signerai rien; mais je vous avertis que désormais je ne négligerai aucun moyen pour recouvrer ma liberté! »

Peu de jours après, en effet, grâce à un déguisement ingénieux que lui avaient préparé des habitants du village, il put s'échapper à la tombée de la nuit; et une voiture, cachée à quelque distance, lui permit de s'éloigner assez rapidement. Il fut arrêté cependant par des éclaireurs ennemis qui couraient au loin les chemins; mais il se fit passer pour un paysan allant avec sa carriole chercher sa femme et sa famille, et il put enfin gagner le territoire du Luxembourg, où il arriva le 2 octobre.

C'est d'une lettre même de ce brave officier que nous avons extrait les informations importantes et les curieux détails qu'on vient de lire.

#### MORT DE M. LECOMTE, COMMANDANT DES GARDES MOBILES DE CHATEAUDUN.

L'*Union de l'Ouest* extrait les passages suivants d'une lettre que l'on veut bien lui communiquer et qui a été adressée du département d'Eure-et-Loir à un habitant d'Angers :

« ..... M. Hippolyte Lecomte, commandant des gardes mobiles de Chateaudun, n'est plus; il a été tué mardi (4 octobre) dans la malheureuse affaire d'Epernon. On les avait envoyés dans cette ville sans qu'ils eussent avec eux aucune pièce d'artillerie, et l'ennemi, déjà maître de la contrée depuis Rambouillet, les a écrasés sous le nombre.

» M. Lecomte s'est conduit dans cette affaire comme un héros, chargeant l'ennemi jusqu'au dernier moment et faisant les plus grands efforts pour encourager et maintenir à leur poste ses jeunes soldats qui voyaient le feu pour la première fois.

» C'est en donnant les preuves du plus admirable sang-froid et du plus grand courage que M. Lecomte a été frappé d'une balle au cœur. Croiriez-vous, Monsieur, que ces infâmes Prussiens levaient la crosse en l'air, comme des hommes qui se rendent et demandent quartier. En militaire loyal et incapable de croire à une trahison, M. Lecomte donna l'ordre à ses hommes de cesser le feu, et c'est alors que ces misérables assassins l'étendirent mort de plusieurs coups de fusil.

» Je tiens ces détails de son ordonnance, qui est venu ramener le cheval de son maître.

» Il y a eu dimanche huit jours, M. Lecomte réunissait ses soldats à Argenton (Orne) :

« Mes enfants, leur dit-il, je vais faire dire demain une messe à notre intention commune. Je ne force personne à y assister; ce pendant vous me ferez plaisir si vous répondez à mon appel. N'oubliez pas, mes amis, celui qui ne nous oubliera pas! »

» J'ajoute, Monsieur, qu'avant de partir, M. Lecomte avait voulu recevoir tous les secours religieux. Au moment de commencer la lutte

il s'agenouilla dans la rue avec plusieurs de ses officiers pour recevoir l'absolution d'un prêtre qui se trouvait là. Quelques heures après il était mortellement frappé et mourait de la mort d'un chrétien et d'un héros. »

#### A PROPOS DE LA MORT DE M. LE LECOMTE.

Le même journal reçoit le billet suivant, qui lui arrive de l'un des départements envahis :

« M. le directeur de l'*Union de l'Ouest* est instamment prié de vouloir bien insérer les lignes suivantes dans son estimable journal.

» Prière de les communiquer à ses confrères de la presse, afin qu'elles reçoivent la plus grande publicité possible :

« A nos soldats! A nos gardes mobiles!  
» Méfiez vous, gardes mobiles! Méfiez vous, soldats!

» Ces Prussiens qui sont devant vous, ils font la mine de se rendre, ils viennent de mettre la crosse en l'air. C'est un piège, c'est une feinte. Ne vous hâtez pas d'approcher! Où vous voyez un prisonnier, vous trouveriez un assassin!

» Criez : armes bas! les fusils à terre! Quand l'arme de l'ennemi sera tombée de sa main, la ruse de l'assassin ne sera plus à craindre. Avancez sur lui! saisissez votre prisonnier!

» Hier encore, ils ont assassiné Lecomte, le brave commandant des mobiles de Chateaudun. Ces traîtres ont tiré sur lui, comme il s'avancait à la vue de leurs crosses en l'air.

» Armes bas! fusils à terre! Méfiez vous, gardes mobiles! méfiez vous, soldats! »

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Nouvelles Diverses.

Le mouvement prussien sur la Normandie s'accuse de plus en plus. Les attaques dirigées contre Gisors et Pacy-sur-Enre se rattachent évidemment à un plan d'ensemble ayant pour principal objectif, l'occupation de Serquigny et la destruction de la voie ferrée qui met en communication le Nord et le Midi de la France, par Rouen, Caen, le Mans et Tours.

La Normandie est une riche proie qui excite les convoitises de l'armée prussienne; il est donc fort à désirer que nos provinces de l'Ouest prennent, avec la plus rapide décision, les mesures nécessaires pour mettre leur bétail et leurs fourrages hors de portée des maraudeurs ennemis.

— On annonce l'arrivée de deux délégués spéciaux du gouvernement de Paris, chargés d'instructions pour M. Gambetta.

— Le général Garibaldi est parti de Tours, en compagnie du colonel Frappoli.

Garibaldi, avec le titre de général français, est investi du commandement de tous les francs-tireurs, sur les lignes de l'Est, depuis Strasbourg jusqu'à Paris.

— On écrit de Londres, le 11 octobre :

« Six heures, soir : On placarde que Bazaine a été tué. » (*Journaux anglais du soir*, 11 octobre 1870).

» Un grand meeting aura lieu jeudi, 13, sous la présidence du docteur Congrève, en faveur de la France, « pour forcer le ministre Gladstone à convoquer le parlement, afin d'aviser à arrêter la Prusse et l'invasion en France. »

— Lille, 12 octobre 1870, 9 h. 45 soir.

Préfet à guerre, Tours.

Nous venons de recevoir visite de l'aéronaute du *Louis-Blanc*, ballon parti aujourd'hui de Paris à 9 h. 1/2 du matin, des Buttes-Montmartre, et descendu à Hawines (Belgique), près du mont de Trinité, entre Tournai et Courtrai. Le ballon a essuyé au départ le feu des batteries prussiennes. Il portait un voyageur chargé d'installer à Tours le service des pigeons. L'aéronaute s'appelle Eugène Fariot. Toutes ses dépêches sont arrivées en bon état.

— Lille, 12 octobre, 2 h. 45 soir.

Un premier ballon est descendu à Carnières,

près Cambrai. Il portait, outre l'aéronaute, M. Lefebvre, secrétaire d'ambassade de Vienne, et un conducteur de pigeons voyageurs. Un second ballon est poussé vers Valenciennes. Je n'en ai pas de nouvelles.

— M<sup>me</sup> la maréchale Canrobert, qui était venue à Versailles pour demander au roi Guillaume l'autorisation de rejoindre son mari à Metz, a vu sa demande repoussée.

— Rien ne vient jusqu'ici confirmer la mort du prince Frédéric-Charles.

Les nouvelles répétées de divers côtés signalent au contraire son entrée en convalescence, après une attaque du typhus, qui ne semble pas, du reste, avoir été très-violente.

— Hier, c'était bien décidément M. de Moltke qui avait été tué; aujourd'hui, voici que plusieurs journaux anglais annoncent que le général de Moltke « se promenait le 28 septembre, » c'est-à-dire plusieurs jours après le mystérieux événement des environs de Reims, avec le roi de Prusse pour inspecter les premiers travaux d'attaque contre Paris.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

EMPRUNT DÉPARTEMENTAL  
de 400,000 fr.

Angers, le 12 août 1870.

#### AVIS.

« Par arrêté préfectoral du 28 septembre dernier, la clôture de la souscription à l'emprunt départemental, applicable à l'armement des gardes nationales, avait été fixée au 10 octobre.

» Ce délai est prorogé jusqu'au 31 octobre.

» Si, à cette date, l'emprunt n'était pas couvert, l'on dira que l'un des départements les plus riches de France est indifférent au péril national.

» Habitants de Maine-et-Loire, je compte sur votre patriotisme!

» Le préfet de Maine-et-Loire,

Maurice ENGELHARD.

Le département de Maine-et-Loire n'est point « indifférent au péril national », et il le prouvera, nous n'en doutons pas. Si nous voulions rechercher les causes de cette indifférence apparente, nullement réelle, il nous serait facile de les trouver et de les faire connaître. Mais nous ne voulons soulever aucun débat irritant. Les circonstances sont trop graves et les dangers trop sérieux, pour risquer, par un retour quelconque sur des faits récents, de refroidir le zèle de nos concitoyens et de retarder l'accomplissement de ce qui est pour nous un devoir sacré.

Nous engageons nos lecteurs et nos amis à souscrire sans retard à l'emprunt départemental. Les fils sont partis ou partent pour aller combattre les envahisseurs. Aux pères maintenant de servir la France sous la seule forme que l'âge ou les infirmités leur laissent; et ainsi chacun aura payé sa dette à la patrie.

(*Union de l'Ouest.*)

M. Cesbron, curé de Brissac, nommé par Mgr l'évêque d'Angers, à la cure de St-Pierre de Saumur, vient d'être agréé par le Gouvernement de la défense nationale.

M. Cesbron est né à Montrevault, le 20 mars 1817, et a été appelé à la cure de Brissac, le 23 mai 1853.

On croit que notre nouveau curé arrivera à Saumur le dimanche 23 de ce mois, pour prendre possession de son nouveau poste.

Le 6<sup>e</sup> lanciers, qui s'est formé à Saumur sous les ordres du colonel Pollard, a reçu l'ordre du départ, et quitte notre ville aujourd'hui.

Notre compatriote, M. G. Pineau, sous-officier à l'Ecole de cavalerie, a été nommé hier soir adjudant dans ce régiment.

M. de Montrozier, capitaine instructeur à l'Ecole de cavalerie, vient d'être nommé officier d'ordonnance de M. le général Fierreck, commandant supérieur des troupes qui s'organisent au Mans et dans les environs de cette ville.

Une partie de la garde mobile de la Mayenne, qui est de passage au Mans, vient d'être armée de chassepots.

Si nous en croyons les renseignements du *Progrès libéral*, de Toulouse, le Gouvernement de la défense nationale procéderait de la manière suivante à la levée des éléments devant composer la garde nationale sédentaire mobilisée.

Il serait établi 5 catégories que l'on appellerait successivement dans l'ordre suivant :

1<sup>re</sup> catégorie : célibataires ou veufs sans enfants, de 20 à 30;

2<sup>e</sup> catégorie : célibataires ou veufs sans enfants, de 31 à 40;

3<sup>e</sup> catégorie : mariés sans enfants, de 20 à 30 ans;

4<sup>e</sup> catégorie : mariés sans enfants, de 31 à 40 ans;

5<sup>e</sup> catégorie : mariés avec enfants, de 20 à 40 ans.

Le conseil municipal d'Orléans, dans sa séance du 4 octobre, a pris la délibération suivante :

Le conseil municipal,

Considérant que la Banque de France ne donne plus d'argent en échange de ses billets; qu'il est difficile de se procurer des coupures de 50 fr., impossible de s'en procurer de 25 fr.; que ces coupures sont d'ailleurs insuffisantes pour remplacer le numéraire, lequel est et peut devenir de plus en plus rare;

Que, dans cette situation qui peut se prolonger, il est nécessaire que tous les citoyens puissent se procurer, en échange de leurs billets de la Banque de France, une contre-valeur fiduciaire et de circulation qui tienne lieu de numéraire;

Considérant qu'il est facile d'atteindre ce but en créant des bons au porteur, en petites coupures, qui seront échangés par l'administration municipale contre des billets de la Banque de France, dont ils deviendront ainsi le fractionnement;

Que l'administration municipale restera dépositaire des billets de banque reçus par elle, et les restituera en contre-échange des bons de circulation à tous porteurs qui représenteront une somme de ces bons égale à la valeur des billets de banque;

Qu'ainsi les bons émis auront toujours dans les mains de l'administration municipale une représentation équivalente en billets de la Banque de France; que, par suite, ils offriront la même sécurité que les billets;

Délibère :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. le maire est autorisé à créer, sous la garantie de la ville, des bons au porteur de 10, 20 et 50 fr., qu'il délivrera en échange des billets de la Banque de France qui seront déposés dans la caisse municipale; l'émission ne dépassera pas la somme de deux cent mille francs sans une nouvelle autorisation donnée par une délibération ultérieure du conseil;

L'émission de 200,000 fr. sera répartie ainsi qu'il suit :

500 bons de 50 fr., soit 25,000 fr.

3,750 bons de 20 fr., soit 75,000 fr.

10,000 bons de 10 fr., soit 100,000 fr.

Total. . . . . 200,000 fr.

Art. 2. — Tout porteur de ces bons en opérera l'échange, quand il le voudra, contre les billets de la Banque de France qui sont demeurés dans la caisse municipale ou auront été déposés, au nom de la ville, à la succursale de la Banque de France. Il ne pourra, toutefois, être exigé que des billets de 500 et de 1,000 fr.

Art. 3. — Ces bons de circulation, imprimés

més sur papier offrant toutes les garanties possibles contre la contrefaçon, seront extraits d'un registre dont la souche portera des numéros d'ordre correspondant à ceux des bons. Ils seront signés par le maire ou un adjoint et par deux membres du conseil municipal; ils porteront deux timbres spéciaux de la mairie, l'un humide et l'autre sec.

Art. 4. — Cette création étant essentiellement temporaire, le conseil municipal, aussitôt que les circonstances le permettront, déterminera l'époque à laquelle l'émission devra cesser, et le délai dans lequel les bons en cours devront être présentés au remboursement. Passé ce délai, qui ne pourra être inférieur à deux mois, les billets de banque non retirés par les porteurs de bons pourront être, si l'administration municipale le juge convenable, déposés pour leur compte et à leurs risques, à la caisse des dépôts et consignations.

Art. 5. — M. le maire demandera à l'administration supérieure que ces bons soient affranchis de tous droits de timbre ou autres.

Art. 6. — Un comité de trois membres, nommé par le maire, pris dans le sein du conseil, assistera l'administration dans l'organisation et la surveillance de ce nouveau service, confié au receveur municipal.

Art. 7. — Les bons maculés ou détériorés qui rentreront seront brûlés par les soins de l'administration, de l'avis et en présence du comité de surveillance, qui en dressera procès-verbal. En remplacement des bons ainsi détruits, il en sera créé immédiatement de nouveaux pour la même somme. Procès-verbal sera également dressé de cette nouvelle création.

Art. 8. — Pour les frais de la création de ces bons, il est ouvert un crédit de 1,000 fr., à prendre sur les bons de l'exercice courant.

Le *Journal du Loiret* fait les réflexions suivantes, qui ne sont pas sans importance :

« Il y a dans ce mode de remboursement à vue un danger qui aurait dû être prévu par le Conseil.

En effet, il se peut que, par suite d'une circonstance malheureusement trop facile à prévoir, le maire soit obligé de déposer les billets de banque échangés contre du papier-monnaie à la succursale de la Banque, à Tours, à Poitiers ou à Bordeaux. Aujourd'hui le maire voudrait effectuer un dépôt à la succursale de la banque d'Orléans qu'il ne le pourrait pas, cette direction n'y fonctionnant plus. Dans ce cas, il serait dans l'impossibilité de rembourser avec le papier-monnaie qui se présenterait; il lui faudrait le temps de faire revenir des succursales les billets qu'il leur aurait déposés; il devrait remettre à quelques jours le remboursement du papier créé par la ville et par conséquent l'exécution de ses engagements.

Le moyen d'obvier à ces inconvénients est des plus simples, c'est d'introduire dans la délibération du conseil un article qui décidera que le papier-monnaie créé par la ville ne sera remboursable qu'à trois jours de vue. Grâce à ce délai, la ville sera toujours sûre de faire face à ses engagements; sans ce délai elle se trouvera, à la première panique, dans l'obligation de faire comme tant d'autres établissements, c'est-à-dire de fermer les guichets et de suspendre ses paiements. De ce qu'elle

aura le droit de ne rembourser qu'après trois jours de vue, il ne s'ensuit pas qu'elle en usera nécessairement, mais seulement qu'elle pourra en user, les circonstances l'exigeant. »

#### DONS ET OFFRANDES

de toute nature recueillis par le comité cantonal nord-ouest de Saumur pour secours aux blessés et à leurs familles.

1° Ville de Saumur, quartier de la Visitation, la Gare, la Croix-Verte.

Quêtes faites à l'église de la Visitation, 230 f. Quête faite dans le quartier de la Gare, versée par M. le chef de gare, 221 f. 60. Quête faite dans la rue Royale, 225 f. 72. Total : 677 f. 32.

Un lit pour les blessés offert à la cure par M. le curé de la Visitation.

2° Commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Produit de souscriptions et quêtes faites dans la commune, 789 f. 35. Abandon des fonds votés pour la fête du 15 août, 50 f. Quête faite à l'école des garçons, 52 f. 25. Abandon des prix par l'école des garçons, 50 f. Quête faite au pensionnat des Sœurs de la Sagesse, 70 f. Quêtes faites à l'église par M. le curé, 150 f. Souscription par la société du Petit-Caporal, 100 f. Souscription par la société des Laboureurs, 128 f. Total : 1,389 f. 60.

Linge remis à la sous-préfecture, 35 kil.; charpie, 5 kil.

Lits offerts pour les blessés : 1° Par la commune, à l'école, 4. 2° Par les Sœurs de la Sagesse, 4. 3° Par M. le curé, 2. 4° Par M. le baron de Lamotte-Baracé, 3. 5° Par M. P. de Saint-Chéreau, 1. Total des lits : 14.

M. le docteur Besnard offre les soins médicaux.

3° Commune de St-Martin-de-la-Place.

Abandon des prix par l'école des garçons, 100 fr. Abandon des fonds votés pour fêtes publiques, 100 f. Produit de quêtes faites par le maire et le conseil municipal, 383 f. 25. Quêtes faites à l'église par M. le curé, 152 f. 50. Quête faite à l'école des garçons, 8 f. 10. Total : 743 f. 85.

Linge, draps, charpie, etc., 400 kil. environ. Plus 80 chemises d'hommes en bon état.

Lits offerts : M. le docteur Caternault offre pour les blessés : un local, les médicaments et les soins médicaux. La commune offre dans ce local quatre lits à ses frais. M. Léon Mayaud offre dans ce même local 2 lits à ses frais. M. le curé offre à la cure un lit à ses frais. En tout, sept lits offerts.

4° Commune de St-Clément-des-Levées.

Quête faite par le maire et le conseil municipal, 540 f. Versé par la compagnie des pompiers, 100 f. Abandon des prix par l'école des garçons, 100 f. Abandon des fonds votés pour fêtes publiques, 500 f. Quête à l'école des garçons, 10 f. Quêtes faites à l'église par M. le curé, 225 f. Total : 1,275 f.

Lits offerts : 1° Par la commune, 6. 2° Par M. le curé, 1. Total, 7 lits.

Soins médicaux offerts par M. le docteur Gouamier.

5° Commune des Rosiers.

Abandon des fonds alloués pour fêtes publiques, 500 fr. Versé par M. Tessier de la Motte, 500 f. Abandon des prix par les enfants de l'école, 60 f. Souscription par la compagnie des pompiers, 200 f. Quêtes faites à l'église par M.

le curé, 485 f. Versé par M<sup>me</sup> l'institutrice, 40 f. Produit d'un tronç établi à l'hôtel de la Poste, 40 f. — Total 1,825 f.

Lits offerts : Par la commune, 8. Par M. le curé, 1. Par M. le vicaire, 1. Par M. Tessier de la Motte, 6. Par M. Daburon, 2. Par M<sup>me</sup> Chailloux-Métivier, 2. Par M. Benoist-Caillaud, 1. Par MM. Rouleau, Goisard, Régnier et Cosnard, 2. — Total des lits offerts 25.

MM. les médecins des Rosiers et de St-Clément offrent leur concours gratuit.

M. Gaulard, pharmacien aux Rosiers, offre des médicaments jusqu'à concurrence de 200 francs.

La commune des Rosiers a, de plus, fait un envoi de linge, charpie, etc.

#### RÉCAPITULATION.

Saumur (Visitation. Croix-Verte) . . .	677 f. 32
St-Lambert-des-Levées . . . . .	1,389 60
St-Martin-de-la-Place . . . . .	743 85
St-Clément-des-Levées . . . . .	1,275 »
Les Rosiers . . . . .	1,825 »
Total . . . . .	5,908 77

Total des lits offerts, 52.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Dans les circonstances actuelles, il est plus que jamais du devoir de tous les contribuables de solder leurs impôts.

Le percepteur invite toutes les personnes qui n'ont pas acquitté les termes échus à se libérer dans un délai de huit jours.

Saumur, le 13 octobre 1870.

Le Percepteur, VÉTAULT.

#### GARDE NATIONALE DE SAUMUR.

Samedi, réunion habituelle de MM. les officiers, à 7 h. 1/2 du soir.

Dimanche, exercice de bataillon à une heure. Réunion sur le quai de Limoges.

Le rappel sera battu dans tous les quartiers à midi.

14 octobre.

VÉTAULT.

#### AVIS.

Les gardes nationaux mobilisés sont invités à assister à une réunion préparatoire pour l'élection des chefs, qui aura lieu aujourd'hui samedi, à 7 h. 1/2 du soir, à la Mairie.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Tours, arrivée hier soir, à 9 heures 1/2, à Saumur, fait savoir que la garde nationale de Paris aurait demandé à marcher contre l'ennemi.

Dans une sortie conduite par le général Trochu, elle aurait chassé l'ennemi des positions qu'il occupait depuis trois semaines.

Les Prussiens auraient été repoussés de tous les points au-delà de la Seine, Pierrefitte, Joinville-le-Pont, Créteil et du bois de Meudon, et auraient été rejetés jusqu'à Versailles.

On dit que 200,000 gardes nationaux ont pris part à cette brillante sortie.

Le général Bourbaki est arrivé hier soir, à 5 heures, à Tours.

Tours, 13 octobre 1870.

De Châteaudun, 9 h. 10. — Cinq hussards prussiens apparaissent passage à niveau.

De Malesherbes, 9 h., matin. — Prussiens revenus réclamant rançon considérable pour hommes emmenés prisonniers. Incendie considérable cette nuit, direction de Melun.

De Chartres. — L'avant-garde prussienne n'a pas dépassé Tournois; quelques éclaireurs seuls ont paru à Châteaudun.

De Blois, 1 h. 25. — Quarante Prussiens sont entrés à Beaugency.

Pont-l'Evêque, 13 octobre, 2 h. 30, soir.

Sous-préfet à intérieur.

Il résulte d'une lettre particulière de source très-honorable qu'à Metz tout va bien. Bazaine fait fréquentes sorties. Dans l'une, il a dû brûler 5 villages pour déloger l'ennemi, qui avoue avoir perdu 4 régiments de cavalerie et 26 bataillons. Auparavant, les Prussiens ont eu 13 régiments abîmés au fort Bellecroix. Bazaine paraît libre dans ses mouvements sur Thionville, qui compte sur lui pour être débloqué. Le 26 septembre, 75 voitures de vivres ont été enlevées par francs-tireurs et sont entrées à Thionville. Canrobert a repoussé sur rive gauche Moselle, tandis que Bazaine repoussait sur Thionville. (Sous toutes réserves.)

Tours, 1 h., soir.

#### DÉPÊCHE OFFICIELLE.

Afin d'empêcher le ravitaillement de l'ennemi et d'assurer l'alimentation du pays, un décret du gouvernement prohibe, sur toutes les frontières de la République, la sortie et la réexportation d'entrepôt pour les farines, le son et les fourrages.

Londres, le 12, soir. — On lit dans le *Standard* une dépêche de Vienne, où il est dit que la dernière circulaire de M. de Bismarck est interprétée comme manifestant, de la part de la Prusse, le désir d'une intervention.

D'après une déclaration récente du *Journal de St-Petersbourg*, la paix est considérée comme possible, seulement avant le bombardement de Paris. D'autres indices autorisent à croire que la Russie, seule puissance en état de réussir dans une tentative de médiation et qui est assurée d'avoir l'appui des autres puissances neutres, va prendre l'initiative d'une démarche de ce genre.

Pour les nouvelles diverses : P. GODET.

La rentrée du pensionnat de M<sup>lle</sup> BERGAULT, place du Petit-Thouars, aura lieu le lundi 3 octobre.

M<sup>lle</sup> Augustine BERGAULT donnera, comme par le passé, des leçons particulières. (359)

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**A CÉDER**  
MAGASIN DE MERCERIE, BROSSERIE  
ET JOUETS D'ENFANTS,  
A Saumur, rue Saint-Jean, n° 48.  
Pour traiter, s'adresser à M. Ch.  
BLANCHET.  
Bail à la volonté de l'acquéreur.  
Toutes facilités du propriétaire,  
M<sup>lle</sup> Olivier de Laleu. (316)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
UN APPARTEMENT, composé de  
deux pièces, avec jardin, situé rue  
des Capucins, maison Jagot.  
S'adresser au Directeur de l'usine  
à Gaz de Saumur. (339)

**USINE A GAZ**  
DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzy, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz,  
A. FOUCHET. (338)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.  
S'adresser au bureau du Journal.

AVIS AUX MAISONS DE MERCERIE

**FILS D'ALSACE**  
DMC

MM. DOLLFUS-MIEG ET C<sup>ie</sup>, A MULHOUSE, font savoir que, malgré la situation difficile où se trouve l'industrie, ils sont à même d'expédier les fils d'Alsace, cotons à coudre et à bro-

der, qu'on avait l'habitude de demander à leur dépositaire à Paris, M. Auguste Simon, privé dans ce moment de la possibilité d'expédier en province.

MM. Dollfus-Mieg et C<sup>ie</sup> désirent qu'on leur envoie les ordres à Mulhouse, en prenant simplement la précaution d'en adresser une copie non affranchie à messieurs Dollfus-Mieg et C<sup>ie</sup>, aux soins de Messieurs de Speyr et C<sup>ie</sup>, à Bâle (Suisse).

Par ses communications toujours faciles avec Bâle, tête d'un réseau de chemins de fer, Mulhouse conserve la possibilité de diriger en tout temps, par chemin de fer, des envois sur le

midi, le centre, l'ouest, le nord-ouest, et même le nord de la France, relié à Bordeaux par un service de bateaux à vapeur.

Les provinces désolées par la guerre restent seules inaccessibles.

De plus grands délais de route étant inévitables, on est prié de commettre à l'avance.

Les expéditeurs prendront à leur charge une partie des frais de transport, chaque fois que l'importance des demandes ne donnera pas lieu à la franchise de port complète.

Mulhouse, le 1<sup>er</sup> octobre 1870.

Saumur, imp. de P. GODET.

# Supplément à l'ECHO SAUMUROIS.

Samedi 15 Octobre 1870.

Tours, 14 octobre 1870.

*Intérieur à préfets et sous-préfets.*

Des nouvelles sont arrivées de Paris par un ballon parti le 12 octobre. Elles sont résumées dans la proclamation suivante du ministre de la guerre et de la marine.

Citoyens des départements,

C'est avec une indicible expression de joie que je me hâte de vous faire connaître les fortifiantes nouvelles qui nous arrivent de Paris, apportées par un ballon parti le 12 octobre de la capitale.

A Paris, le peuple, de jour en jour plus héroïque, prépare le salut de la France par l'ordre admirable qu'il obtient dans la cité, par les privations qu'il s'impose joyeusement, car, détail qui n'a rien de vulgaire dans la grandeur de la situation où nous sommes, c'est par la viande de cheval qu'il commence le siège, réservant pour les derniers jours les troupeaux vivants dans les murs.

Impatiente derrière les ramparts, la garde nationale a voulu marcher à l'ennemi. Voici le bulletin de sa première victoire.

Sur toute la ceinture, les Prussiens ont été délogés des positions qu'ils occupaient depuis trois semaines. — Au Nord, dans la direction de St-Denis, on les a refoulés au-delà de Stains, de Pierre-Fitte, de Dugny. — A l'Est, on leur a repris Bobigny, Joinville-le-Pont, Créteil, le plateau d'Avron. Au Sud-Ouest, on leur a enlevé le Bas-Meudon et St-Cloud, les refoulant sur Versailles.

Ils savent à présent ce que vaut un peuple résolu, qui veut sauver son honneur et ses institutions.

Je vous disais, il y a quelques jours, « Paris est inexpugnable, » le voilà devenu assaillant.

D'aussi admirables exemples ne peu-

vent laisser les départements insensibles. Redoublons tous de travail et d'énergie, sûrs désormais que Paris fera son devoir jusqu'au bout. Faisons le nôtre.

Vive Paris !

Vive la France !

Vive la République !

*Le membre du gouvernement de la défense nationale, ministre de l'intérieur et de la guerre,*

L. GAMBETTA.

AVIS AUX HABITANTS DES CAMPAGNES.

Le *Lexovien* publie des indications précises au sujet des signes que l'on remarque sur les arbres, le long des routes et des chemins de Normandie. Ces signes sont gravés sur l'écorce. Mais nous savons qu'en d'autres endroits ils sont simplement crayonnés.

Quant à la façon dont procèdent ces graveurs d'une nouvelle sorte, on raconte qu'ils se présentent en qualité de colporteurs dans les fermes, et généralement deux par deux. L'un s'avance en éclaireur, et, sous prétexte de donner des prospectus ou de montrer ses marchandises, il fait causer la personne à laquelle il s'adresse, en demandant des détails sur la richesse du pays, sur les fermes voisines, sur le produit de la récolte, sur le nombre des bestiaux. Pendant ce temps son camarade examine les alentours et trace sur les arbres, sur les barrières, les signes conventionnels. Le tour est joué. Ce n'est qu'après leur départ que l'on découvre les hiéroglyphes en question.

Si donc, quelques-uns de ces amateurs se présentaient dans notre département, que nos amis des campagnes se tiennent pour avertis. Il faut surveiller avec soin les individus étrangers à la commune, les épier, les suivre et les appréhender au corps lorsqu'on les verra accomplir leur énigmatique travail, puis les conduire au parquet, où l'on saura bien obtenir d'eux des explications ou des aveux.

On cherche un moyen efficace d'anéantir l'effet de ces signes et déjouer ainsi les projets qu'ils laissent supposer. Enlever l'écorce de l'arbre, ce serait indiquer qu'un signe y était tracé. Couper l'arbre fournirait aussi une indication. Le meilleur mode, à notre avis, ce serait de badigeonner avec un vernis tenace, non-seulement les arbres, les murs qui sont marqués, mais aussi beaucoup d'autres qui ne le seraient pas. De cette façon l'ennemi se trouverait dans l'impossibilité de s'y reconnaître.

Imprimerie P. Godet.